

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

**OBJET :**

Valorisation des Certificats  
d'Economie d'Energie (CEE)

Date de convocation :  
23 novembre 2023

Date de séance :  
30 novembre 2023

Date d'affichage :  
5 décembre 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 42

Membres votants : 42

Jours et heures d'ouverture :  
du lundi au jeudi  
de 8h00 à 12h00  
de 13h30 à 17h00  
du vendredi de 8h30 à  
12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Franqueville, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

*Etaient présents :*

*Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY,*

*Etaient absents, excusés :*

*Mmes SOUILLARD, LICOUR, Mrs PINCHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.*

*Secrétaire de séance : M HERBETTE*

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Vu le code de l'énergie, et notamment son titre II « les certificats d'économie d'énergie » (CEE), dont les articles L222-8 à L222-13 décrivent le mécanisme des CEE, qui repose sur l'obligation faite aux vendeurs d'énergie (désignés les « obligés ») de promouvoir ou de réaliser des économies d'énergie, pouvant être réalisées par eux-mêmes ou à travers l'achat de CEE générés par les travaux réalisés par des acteurs dits « éligibles », tels que les collectivités locales.

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 modifiée de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II)

Vu les articles L 4211-1, L4221-1 et L4221-5 du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- Que le mécanisme des CEE constitue une mesure favorisant l'efficacité énergétique
- Que pour atteindre les objectifs nationaux, l'Etat impose aux obligés, (essentiellement les fournisseurs d'énergie) de réaliser et/ou d'inciter leurs clients à la réalisation d'économie d'énergie et que, pour ce faire, chaque obligé reçoit en début de période un quota de CEE à réaliser, proportionnellement à la taille de son activité,
- Que l'unité retenue pour définir le quota est le kWh CUMAC (cumulé et actualisé) qui correspond au nombre de kWh économisés sur la durée de vie des investissements réalisés pour générer des économies,
- Que le pôle national des CEE (PNCEE), entité du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, valorise et attribue, à partir de fiches standardisées les CEE générés (cf. l'arrêté du 6 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie),
- Que pour atteindre leurs objectifs, le fournisseur peut également acheter des CEE soit sur un marché géré par POWERNEXT qui est le titulaire de la concession de service public relatif au registre national des CEE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit directement auprès d'éligibles, comme par exemple les Collectivités Territoriales, qui peuvent ainsi valoriser leurs investissements d'économie d'énergie.

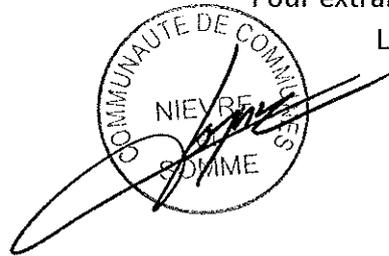
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

Décide, à l'unanimité,

- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de valoriser tout ou partie de ce stock.
- D'autoriser le Président à procéder à la vente des unités conformément à la réglementation en vigueur
- D'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

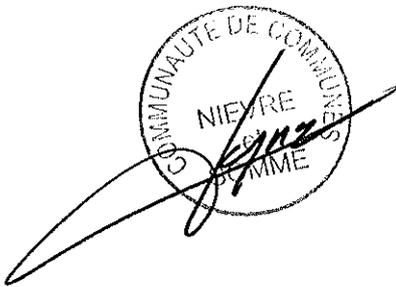
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus

Pour extrait conforme,  
Le Président.



A circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIEVRE SOMME" is overlaid with a handwritten signature in black ink.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 décembre 2023 et de sa publication le 5 décembre 2023.



A circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIEVRE SOMME" is overlaid with a handwritten signature in black ink.